

**DECLARATION DU
BURKINA FASO A L'OCCASION DE LA
CINQUIEME ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A
LA
CONVENTION SUR LES MINES ANTIPERSONNEL
PREVUE A BANGKOK EN THAÏLAND**

DU 15 AU 19 SEPTEMBRE 2003

Monsieur le Président,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs.

Permettez moi tout d'abord de vous présenter au nom de ma délégation, toutes mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de cette Assemblée. Connaissant votre engagement personnel dans la mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel, votre présidence sera sans aucun doute un atout important pour la réussite de nos travaux. Vous pouvez en tout état de cause compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation pour le succès de votre mission.

Nos félicitations vont également à votre prédécesseur, son Excellence Monsieur l'ambassadeur LINT, dont les grands talents de diplomate chevronné ont permis d'abattre, au cours de son mandat, un travail de qualité.

Je voudrais ensuite remercier les autorités thaïlandaises pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même avons bénéficié depuis notre arrivée à Bangkok.

Monsieur le Président,

La cinquième Assemblée des Etats Parties est une étape importante dans la lutte pour l'élimination des mines antipersonnel. Elle se situe en effet à la veille de la première conférence d'examen de la Convention d'Ottawa prévue pour 2004 à Nairobi et de ce fait, constitue un cadre privilégié pour faire le point sur la mise en œuvre de la Convention et prendre d'importantes décisions à même d'assurer la pleine réalisation de ses nobles objectifs.

Au regard des actions déjà menées, on peut se féliciter de la grande prise de conscience de la Communauté internationale face à ce terrible fléau. En effet, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on a vu se développer une coopération étroite sans précédent de pays et d'organisations de la société civile en vue d'une action cohérente pour débarrasser le monde des mines antipersonnel. La Convention d'Ottawa en est l'aboutissement et le Burkina Faso se réjouit des résultats impressionnants enregistrés depuis l'entrée en vigueur de ladite Convention en 1999.

Monsieur le Président,

L'Afrique n'est pas restée en marge de cette lutte pour un monde sans mines antipersonnel et les Etats africains ont joué un rôle majeur dans les négociations et l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Aujourd'hui 44 des 48 Etats d'Afrique subsaharienne dont tous les Etats de la CEDEAO sont parties à cette Convention.

Si l'on peut se réjouir que les Etats de l'Afrique de l'Ouest aient aujourd'hui tous ratifié la Convention, force est de constater cependant, que sur les 15 Etats parties non à jour vis à vis de l'article 7 sur l'envoi des rapports, six (6) sont de l'Afrique de l'Ouest. Ces pays sont, pour la plupart, confrontés à des difficultés internes de tous ordres.

Toutefois, il existe au niveau des Etats membres de la CEDEAO une réelle volonté politique de faire de cette région, une zone exempte de mines antipersonnel.

Monsieur le président,

Les mines antipersonnel sont un danger permanent pour les populations civiles innocentes. Elles tuent de façon aveugle et leurs effets se poursuivent même après la cessation des hostilités. Au delà du drame individuel humain que causent les mines antipersonnel, elles hypothèquent l'avenir des pays touchés et entravent de façon durable tout effort de reconstruction et de développement véritable.

C'est donc conscient de la menace que représente les mines antipersonnel pour l'humanité que le Burkina Faso qui n'est ni producteur, ni détenteur, ni utilisateur s'est très tôt engagé dans la lutte contre les mines antipersonnel.

Malgré ses contraintes objectives, mon pays participe activement aux rencontres internationales organisées dans le cadre de la lutte contre les mines antipersonnel et a toujours pleinement satisfait à ses engagements vis à vis de cette Convention.

Dans le même ordre d'idées, notre pays vient d'obtenir l'accord de l'Assemblée Nationale pour son adhésion à la Convention sur l'interdiction de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso souhaite, avec le soutien de la communauté internationale, apporter davantage une contribution plus active dans la lutte contre les mines antipersonnel.

A cet effet, mon pays qui est membre du groupe de contact sur l'article 7 a entrepris des démarches conjointes pour organiser à Ouagadougou dans le cadre de la CEDEAO un atelier sous régional Ouest-africain en vue de :

1. faire le point sur la mise en œuvre de la Convention dans tous ses aspects dans les Etats membres de la CEDEAO;
2. Evaluer les défis qui se posent et esquisser des tentatives de solutions dans le cadre de la politique zéro mines en Afrique de l'Ouest ;
3. Préparer une position commune ouest- africaine en prélude à la Conférence de révision prévue du 29 novembre au 03 décembre 2004 à Nairobi au Kenya.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso a la volonté politique de faire de cette rencontre un grand succès. C'est pourquoi il sollicite le soutien financier et technique de la Communauté internationale pour l'organisation de cet atelier.

D'ores et déjà, le projet a été soumis à certains de nos partenaires au développement. Nous tenons à la disposition de tous ceux qui souhaitent nous accompagner dans cette entreprise, un document d'information complet sur l'atelier.

Monsieur le Président,

La cinquième Assemblée me donne l'occasion de féliciter, les organisations non gouvernementales, la société

civile et tous ceux qui œuvrent pour l'éradication des mines antipersonnel de notre planète.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les pays du groupe des donateurs du programme d'assistance qui permettent aux pays en développement de participer aux réunions intersessions et aux Assemblées des Etats parties.

Je voudrais particulièrement saluer le partenariat exemplaire qu'entretiennent le Canada, la France, la Belgique avec le Burkina Faso dans le cadre de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

Monsieur le Président,

Le chemin parcouru est certes impressionnant, mais l'élan doit être maintenu si nous voulons atteindre l'objectif principal à savoir l'interdiction complète et totale des mines antipersonnel. C'est pourquoi, j'ose espérer que l'étape avant la Première Conférence d'examen de 2004, incitera les Etats parties détenteurs de mines antipersonnel à engager les moyens humains, financiers et techniques en vue de la destruction totale des mines sur leur territoire.

Mon pays émet le vœu que les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention, ceux encore producteurs, détenteurs, ou utilisateurs de mines se joignent aux Etats parties pour permettre à la Convention d'Ottawa d'atteindre les objectifs humanitaires nobles qu'elle s'est fixée afin de donner à nos enfants et aux générations à venir un environnement sain, exempt de mines antipersonnel et propice au développement.

Monsieur le Président,

Fidèle à sa politique de paix et de solidarité avec tous les peuples, le Burkina Faso, par ma voix réaffirme son engagement à poursuivre aux côtés de la Communauté internationale, la lutte pour débarrasser notre planète des engins de mort que sont les mines antipersonnel.

Je vous remercie